

- FICHE BONNE PRATIQUE -

DES SOCIÉTÉS MUTUELLES DES SERVICES AGRICOLES (SMSA) UN LEVIER POUR AIDER LES PETITS PRODUCTEURS DE DATTES À AMÉLIORER LA QUALITÉ ET LA COMMERCIALISATION

Les oasis Tunisiennes sont confrontées à de nombreux problèmes structurels qui peuvent être la cause de leur dégradation et de leur disparition. Parmi ces problèmes, on peut citer la hausse continue des coûts de production, le morcellement des terres cultivées avec moyenne inférieure à 0.5 hectare par agriculteur, et la mauvaise exploitation des ressources naturelles. S'ajoute à cela le peu de ressources financières des petits agriculteurs.

Les modèles coopératifs sont depuis longtemps des modèles qui ont de par le monde joué un rôle important pour les agriculteurs en difficultés ou isolés. Ils permettent de mutualiser moyens humains, techniques et financiers, offrant ainsi aux membres de nouvelles perspectives en amont ou en aval des filières. Cependant en Tunisie ce modèle n'est pas perçu comme quelque chose de positif, bien au contraire il rappelle l'interventionnisme autoritaire que l'Etat a pu exercer par le passé ce qui suscite chez les agriculteurs certaines réticences.

Afin d'encourager les agriculteurs et favoriser la création de coopératives, selon la loi n°2005-94 du 18 octobre 2005, l'appellation « société mutuelle des services agricoles » (SMSAs) a remplacé le terme de coopérative agricole. Selon cette nouvelle loi, les SMSA sont pour objectif de :

- Fournir les intrants et les services

LES PRINCIPAUX ACTEURS

Les agriculteurs de la SMSA : s'organisent pour pouvoir se positionner sur le marché des dattes afin d'améliorer leurs conditions de vie, de conserver la qualité de leurs récoltes et d'avoir un pouvoir de négociation auprès des acheteurs de dattes, de l'Etat et des vendeurs d'intrants agricoles.

nécessaires pour l'exercice des activités agricoles et de pêche

- Orienter et encadrer leurs adhérents afin d'augmenter la productivité et la rentabilité de leurs exploitations et d'améliorer la qualité des produits
- Commercialiser les produits agricoles y compris la collecte, le stockage, l'emballage, la transformation, le transport et l'exportation

C'est dans ce contexte que plusieurs groupes d'agriculteurs se sont associés au sein de SMSAs. Comme, par exemple la SMSA de EL Barka à Kebili qui, grâce au regroupement de petits producteurs de dattes, permet le développement socio-économique de ses membres et le maintien de la qualité de la production.

OBJECTIFS DE L'EXPÉRIENCE

Sécuriser la production et la vente de dattes par le groupement de petits agriculteurs en société mutuelle de services agricoles.

- AFD et Ministère de l'agriculture : avec la mise en place d'une indication géographique pour les dattes de Nefzaoua favorisent la reconnaissance qualité des dattes produites

- GIE dattes de Nafzaoua : contribue à la promotion de cette variété de dattes en Tunisie.

En 2009, les agriculteurs de l'oasis de



Parole d'acteurs

« L'objectif du groupe est d'aider à atteindre les objectifs de l'agriculteur ».

Ali Hamza, président de la SMSA





Vente de semence en tant qu'activité de prestation de services

PHASE 1 : LES AGRICULTEURS S'ORGANISENT EN SMSA

◆ Parole d'acteurs

« Les petits ruisseaux font les grandes rivières ».

Jemnadans la délégation de Kébili sud, ont commencé les discussions pour s'organiser en SMSA. Les agriculteurs ayant chacun quelques palmiers, l'organisation en SMSA devait permettre de diminuer les coûts de production qu'ils avaient individuellement et renforcer un pouvoir de négociation très faible face aux intermédiaires ainsi qu'au niveau des commissariats agricoles de leur région.

C'est ainsi qu'en 2011, les agriculteurs ont créé la SMSA El Barkaavec219 adhérents. L'organisation en société mutuelle devait faciliter la collecte et la commercialisation des dattes des différents adhérents. Pour ce faire et permettre le fonctionnement de la SMSA, le groupe a décidé de fixer un capital initial de 65 milles dinars, pour 160 dinars l'action.

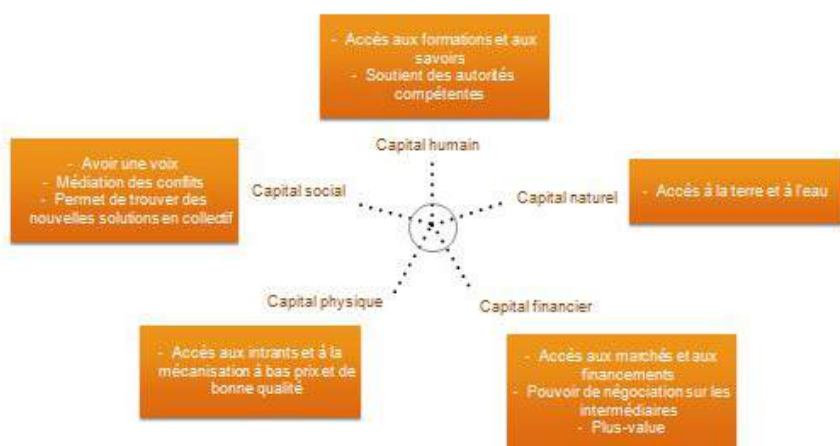
PHASE 2 : DÉFINIR UNE BONNE GOUVERNANCE

La gouvernance de la SMSA consiste à assurer la conduite de celle-ci de sorte qu'elle soit responsable, équitable et ouverte dans toutes ses relations.

C'est le conseil d'administration qui en est responsable.

Ce dernier est composé de 12 membres actifs qui veillent à ce que les finances de la société soient gérées de manière efficace et que les décisions prises agissent toujours dans l'intérêt des parties prenantes. Deux salariés assurent la gestion des activités de la SMSA.

PHASE 3 : ASSURER LA RÉPARTITION DES VALEURS DES VENTES



Chacun des agriculteurs adhérents collecte ses dattes qu'il dispose dans des caisses elles-mêmes acheminées puis entreposées dans un local loué par la SMSA. Le local permet de rassembler les produits.

Par la suite, les intermédiaires viennent récupérer les produits. Les agriculteurs respectent des règles strictes en procédant à l'élimination de ce qui n'est pas mûr ou attaqué et ce afin de préserver la qualité des dattes Jemna reconnues dans la région.

Les agriculteurs classent les dattes directement dans les champs, qu'elles

Schéma des cinq capitaux de réussite de la SMSA

soient encore sur leurs branches ou non puis, ensuite selon les catégories, extra, première ou seconde qualité.

Par la suite, elles sont pesées par catégorie. La SMSA garantit le prix aux agriculteurs adhérents en rachetant leurs dattes au prix du marché puis assure la vente à un prix supérieur.

Cette différence revient d'une part, pour les frais liés de fonctionnement en SMSA et, d'autre part, directement à l'agriculteur en fonction de la quantité de datte qu'il a déposée.

DÉVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITÉS

Plusieurs activités de prestations de services agricoles ont été développées par la SMSA (travaux agricoles, vente de fertilisants et pesticides, vente et location de matériels agricoles). Elle a également développé ses activités commerciales rémunératrices afin d'assurer un gain financier supplémentaire aux agriculteurs et actionnaires. Cela permet notamment de proposer du matériel à moindre prix aux bénéficiaires de la SMSA. Pour finir, ces activités viennent contribuer aux frais de fonctionnement de la SMSA.

Des formations ont également été réalisées par la SMSA en faveur de ses adhérents afin d'aider au développement et à l'élargissement de leurs capacités de production. Ces formations touchent différents secteurs tels que l'élevage caprin et ovin (techniques de production, nutrition, maladies et précautions à prendre...), le développement des deux autres étages de culture (maraichage et arbres fruitiers), les problèmes phytosanitaires de palmiers dattiers ou encore la fertilisation oasisienne.

Parole d'acteurs

« Les fourmis groupées peuvent battre le tigre ».

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

En 2013, le nombre d'adhérents a atteint les 334 personnes dont 9 sont des femmes et le capital acquis est actuellement de 94 000 dinars. Aujourd'hui c'est une des seules SMSA qui ne s'est pas spécialisée dans les prestations de services et qui continue plutôt à fortifier son activité de récolte de dattes en dépit du fait que les prestations de service soient plus rentables que la récolte elle-même.

La SMSA, par son excellence, a gagné le prix du ministère de l'agriculture de la société la plus performante de l'année 2013 pour ses efforts et ses transactions dans le domaine agricole. Également en 2017, elle a reçu le deuxième prix (médaille d'argent) au 1er concours national de dégustation des produits du terroir pour la catégorie dattes fraîches.

Le regroupement a permis de faciliter l'accès aux formations et crée un lien social valorisant l'échange de pratiques culturelles. En termes de gain économique, la SMSA a permis d'acquérir du matériel de qualité à bas prix et donc d'avoir un meilleur coût de revient dans

l'activité de production. Juridiquement parlant, ce statut d'organisation collective offre une légitimité supplémentaire pour exprimer ses besoins aux pouvoirs publics et donc plus de poids et d'impact face aux décisions prises.

D'un point de vue qualitatif, en 2015, le projet Actions-Indications géographiques (PA-IG) Dattes de Nefzaoua mis en œuvre par la direction générale de la production Agricole (DGPA) du Ministère de l'Agriculture sur un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), a permis d'appuyer les organisations d'agriculteurs sur les techniques de triage, de collecte, et de vente des dattes ainsi que sur la promotion des produits d'indication géographique sur le marché national et international. Ce projet offre une plus-value importante aux dattes de Nefzaoua et donc aux agriculteurs de la SMSA. Cette action a également permis de diminuer le nombre d'agriculteurs isolés et d'améliorer le partage des tâches facilitant ainsi la réalisation des différentes activités.





Vente de matériels agricoles en tant qu'activité de prestation de services

LIMITES - PERSPECTIVES

◆ Contact

Ali Hamza, président de la SMSA

+ 216 98 580 029



Rédaction : Ben Maachia Sihem (CRRAO), Zougari Boutheina (CRRAO), Barghouthi Hafedh (CRDA Kebili), Ben Amor Mongi (UTAP Kebili), Flora Ben Chekroun (CARI)
 Coordination : Jean-Baptiste Cheneval (CARI)
 Mise en page : Géraldine Allemand et Estelle De Marco (CARI)
 Production : CARI 2018
 Copyright photo : SIPAM

Le niveau d'engagement des agriculteurs pour l'approvisionnement en dattes de la SMSA reste encore trop faible et modeste en raison de l'inertie que cela crée. Les agriculteurs étaient habitués à recevoir les coûts de leurs produits au moment de la récolte, ce qui n'est plus le cas avec la SMSA qui redistribue les gains acquis après la vente. Ce qui peut encore alimenter la méfiance de certains d'entre eux avec pour effet direct de limiter le nombre d'adhérents.

On observe également une augmentation de la concurrence avec l'installation de plusieurs points de services agricoles dans la région. Cela complique les avancées de la SMSA qui est tenue de présenter au contrôleur des comptes l'état des finances de l'entreprise afin d'apporter la preuve que le fonctionnement de la société mutuelle suit bien les conditions légales qui la régissent. L'objectif de ces contrôles réguliers étant la réduction du prix d'achat des intrants et la dissuasion de pratiques frauduleuses appliquées par les concurrents.

La SMSA a reçu plusieurs demandes d'adhésion d'autres agriculteurs. Les demandes seront étudiées lors de la prochaine assemblée et permettrait d'augmenter le capital de la société.

La SMSA a réussi à acquérir un terrain de 1200m² pour l'installation d'un frigo, d'une unité de triage et des bureaux de l'administration.

Elle compte mettre en place une cellule de stockage pour faire face aux décalages engendrés par le mois de

ramadan et subvenir aux besoins du marché national et international à n'importe quelle période de l'année. Cet investissement peut servir également comme garantie et ainsi faciliter la distribution de prêts octroyés par les banques. Ce qui pourrait résoudre le problème du prix d'achats des dattes des agriculteurs.

Le projet PA-IG Dattes de Nefzaoua a permis de mettre en place un cahier des charges AOC "Dattes de Nefzaoua", dont la SMSA est partenaire. Cela lui permet de s'intégrer dans ce processus et obtenir un label qualité pour ses produits.

L'intégration de la SMSA dans le GIE« les oasis de Nefzaoua » est une opportunité pour les agriculteurs. Surtout que le GIE détient un plus grand pouvoir de négociation notamment concernant l'exportation des produits agricoles et la gestion de la demande nationale et internationale.

Enfin, le regroupement des exploitants et leur investissement à l'aval des filières est un moyen d'éviter des comportements opportunistes de captage de la valeur. Cela contribue à une sécurisation des moyens de production, en particulier dans la filière dattes qui nécessite des investissements lourds et spécifiques.